



NOTE D'INFORMATION AUX FAMILLES  
(à conserver)

☞ **RESTAURANT SCOLAIRE (☎ 02.31.53.52.80) :**

- L'accès à la salle de restaurant est géré par un système informatique de lecteur de cartes à puce.
- Quatre régimes sont proposés aux élèves du lycée Allende (cf fiche intendance) :
  - 1 - **Demi-pensionnaire 5 jours** : (516.25 €/année) 5 repas par semaine
  - 2 - **Demi-pensionnaire 4 jours** : (441 €/année) 4 repas par semaine sauf le mercredi
  - 3 - **Demi-pensionnaire 2 jours** : (248.50 €/année) 2 repas par semaine (choix des jours à déterminer à la rentrée)
  - 4 - **Externe** : **passage occasionnel** : repas à régler à l'Intendance (Prix d'un repas : 3.65 €)  
(pour motif exceptionnel sur demande écrite de la famille ou avis du CPE)

L'inscription à un forfait demi-pension est valable pour toute l'année scolaire (accueil des élèves du jour de la rentrée à la date de fin de cours ou des examens). **Le changement de régime peut intervenir, sur demande écrite de la famille, au début de chaque trimestre.**

Important : **En cas d'absence, une remise d'ordre peut être accordée sous conditions (absence justifiée supérieure à 15 jours, Ramadan, journée du citoyen,...) et à la demande expresse de la famille à l'aide du formulaire dédié (à retirer auprès du secrétariat d'intendance)**

**Modalités de facturation : FORFAIT TRIMESTRIEL (Tarifs 2021-2022)**

	DP 5J	DP 4J	DP 2J	
❖ <u>3 périodes de facturation</u> :	septembre / décembre (facture début octobre)	203.00	175.00	99.00
	janvier / mars (facture début février)	185.00	158.00	88.00
	avril / juin (facture début mai)	128.25	108.00	61.50
❖ <u>Moyens de paiement</u> :	<b>prélèvement automatique</b> (remplir le mandat de prélèvement accompagné d'un RIB)			
	<b>Télé-paiement</b> (se rendre sur le site : <a href="https://teleservices.ac-caen.fr">https://teleservices.ac-caen.fr</a> avec les identifiants qui vous seront communiqués à la rentrée)			
	<b>chèque</b> à l'ordre de : «l'Agent comptable du lycée Allende» ; <b>Espèces.</b>			

Un badge sera remis à chaque élève à son entrée dans l'établissement, il permet l'accès ou la sortie de l'établissement en dehors des heures d'ouverture du portillon et pour les demi-pensionnaires l'accès au service de restauration. Ce badge est valable pendant **toute** la scolarité de l'élève. En cas de perte, celui-ci sera remplacé moyennant la somme de 6 €.

❖ Il ne peut être prêté sous aucun prétexte **sous peine d'exclusion de la demi-pension.**

❖ En cas d'oubli et compte tenu des perturbations techniques engendrées par les oublis de carte, l'élève sera tenu d'attendre la fin du service pour accéder au self.

## **BOURSES DES LYCEES : (décision prise par la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Manche) – DSDEN**

- Elles sont octroyées pour l'ensemble de la scolarité (reconduction automatique de la seconde à la terminale).
- En cas de redoublement, de réorientation ou de changement d'établissement, les familles doivent se signaler auprès du service Intendance afin de retirer un dossier à transmettre à la DSDEN.
- Les Bourses sont déductibles des frais de demi-pension et payées fin décembre, fin mars et fin juin **sous condition d'assiduité (un congé de Bourses peut être demandé par le Chef d'Etablissement en cas d'absentéisme injustifié).**
- Les bourses de lycée sont attribuées selon 6 échelons, variant de 441 € à 936 € (montant annuel).
- Bourse au mérite attribuée aux nouveaux boursiers de 2<sup>nd</sup>e ayant obtenu la mention «BIEN» ou «TRES BIEN» au DNB. (Montant annuel de 402 € à 1002 €, selon les ressources de la famille).

## **CAMPAGNE DE BOURSES (ELEVES NON BOURSIERS) :**

- La campagne de bourses pour les élèves non-boursiers se déroulera du 30 mai au 6 juillet 2022 pour la 1<sup>ère</sup> période ; puis du 1<sup>er</sup> septembre au 20 octobre 2022 pour la seconde période. Vous avez été destinataire des informations par mail et vous pourrez retrouver l'ensemble de ces informations en cliquant [ici](#). Les familles qui souhaiteraient l'envoi d'un dossier ou recevoir plus d'informations sont priées de contacter M. LEFEBVRE au 02 31 53 52 80 ou [romain.lefebvre@ac-normandie.fr](mailto:romain.lefebvre@ac-normandie.fr).

## **ASSISTANTE SOCIALE :**

- L'assistante de service social aide les jeunes scolarisés à faire face aux problèmes qu'ils rencontrent dans leur vie quotidienne pour des difficultés d'ordre familial ou scolaire.
- Dans le cadre du Fonds Social Lycéen, des aides financières peuvent être accordées pour les dépenses liées à la scolarité (frais de demi-pension, achat de matériel scolaire, sorties scolaires, carte de transport scolaire).  
Formulaire à retirer auprès de l'Assistante sociale afin d'apprécier votre situation.  
Permanences : voir [site web](#)

**Si vous souhaitez plus de renseignements concernant ces 3 rubriques, rendez-vous sur le site du lycée :**

<http://www.etab.ac-caen.fr/lycee-salvador-allende/>

15 rue Guyon de Guercheville – B.P. 21 – 14201 HEROUVILLE ST CLAIR Cedex

☎ 02.31.53.10.70 – ✉ [ce.0141796b@ac-caen.fr](mailto:ce.0141796b@ac-caen.fr)